



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bonne gestion du Contrôle cantonal des finances

Les comptes et la gestion 1998 du Contrôle cantonal des finances ont été révisés par une société externe, conformément à la loi sur les finances. Les rapports de la fiduciaire désignée par le Conseil d'Etat concluent à la conformité des comptes et, de manière générale, à une bonne gestion.

Elément clé du dispositif visant à renforcer la sécurité financière de l'Etat, le Contrôle cantonal des finances (CCF) doit pouvoir témoigner non seulement d'une parfaite régularité dans la tenue de ses propres comptes, mais aussi d'une bonne gestion. Pour cette raison, la loi sur les finances de décembre 1996 prévoit un contrôle annuel du CCF effectué par un réviseur externe désigné par le Conseil d'Etat.

Aussi, pour la seconde fois, l'exercice 1998 du CCF a-t-il fait l'objet d'un contrôle réalisé par la fiduciaire Audict SA de Pully. Les comptes sont déclarés conformes au budget.

Sur la gestion, la fiduciaire relève que les méthodes utilisées quant aux choix d'audits et d'analyses des entités contrôlées relèvent d'une approche cohérente, efficace et d'un très bon niveau technique.

Audict SA recommande le maintien d'un appui externe en matière d'audit informatique ainsi que la poursuite de l'effort de formation des collaborateurs du service pour assurer et accroître son efficacité.

Le Conseil d'Etat se félicite des conclusions du rapport de la fiduciaire. Avec le haut degré de professionnalisme que lui reconnaît Audict SA, l'activité du CCF sert en effet le Conseil d'Etat dans sa politique de rétablissement de la confiance des citoyens envers les institutions étatiques et subventionnées.

Les rapports d'audit sur les comptes et la gestion du CCF peuvent être obtenus auprès du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 septembre 1999

M. Christian Currat, secrétaire général du Département des finances, tél. (021) 316 20 02 Pierre Ethenoz, chef du Contrôle cantonal des finances, tél.(021) 316 19 75